

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 16 Avril 2024

JD/CL/CA

PROCES-VERBAL DE SEANCE

--- oOo ---

Date de la convocation : 10/04/2024
Nombre de conseillers en exercice : **39**

L'an deux mille vingt quatre, le seize avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARCEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GERARD, Maire.**

Étaient présents :

Bernard GERARD, Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Pierre VERLEY, Valérie DUPARQUE, Nicolas PAPIACHVILI, Françoise GOUBE, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Alain CHASTAN, Didier ELLART, Janine SCHAFIER, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Valentine ACROUTE, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, Marc DELEURY, Pascale HUBERT, François ROCHET, Éric GILLET, Beata JANSEN, Patricia DEFRANCE, Marie CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, Jérôme DALLONGEVILLE, Valérie DENAISON, Augustin HUGLO, Louis RANDOUX, Philippe CREPEL, Stéphane DEFAMIE, Laurent SEAILLES, Odile VIDAL-SAGNIER, Denis TONNEL

Étaient excusés :

Pierre-Alain AUBERGER ayant donné pouvoir à Pascal LHERBIER
Valérie BAERT ayant donné pouvoir à Nicolas PAPIACHVILI
Véronique HARDOUIN ayant donné pouvoir à Valérie DUPARQUE
Raphaël CHARPENTIER ayant donné pouvoir à Véronique SAVIGNAC
Jean-François PICHON ayant donné pouvoir à Denis TONNEL

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Jacques DEBAILLEUL, Catherine LECARDEZ, Christine MAHMOUDI, Peggy DEPREZ, Nathalie OGET, Marie CANTINEAU, Thibaut NOUGEIN, Frédéric CHAUDY, Jean-Maurice DERUYTER.

Monsieur le Maire : Je déclare la séance du Conseil Municipal du mardi 16 avril 2024 ouverte. Je remercie le public, je remercie l'ensemble de mes collègues, je remercie la presse d'être présente à notre réunion ainsi que les services de la Ville de Marcq-en-Barœul sans lesquels nous ne pourrions pas préparer ces conseils avec l'ensemble des éléments portés à votre connaissance.

Je constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Je vous propose de désigner, comme nous le faisons toujours maintenant, Louis RANDOUX comme secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Pas d'observation ?

Je vous indique que le procès-verbal du conseil municipal du mardi 26 mars 2024 sera transmis lors de la prochaine séance et je vous propose d'entamer notre ordre du jour. Il commence par les décisions municipales qui vous ont été communiquées. Je rappelle que ces décisions municipales n'appellent pas de débat c'est simplement porter à votre connaissance et qu'elles n'ouvrent pas de débat mais qu'elles peuvent solliciter de votre part, une précision si vous le souhaitez. Y-a-t-il une décision municipale sur laquelle vous souhaitez obtenir une précision. Alors pour le public également, je précise que ce sont des mesures qui nous permettent de gérer la Ville au quotidien, ce sont des tarifications, des achats, des avenants à des contrats qui ont déjà été passés et qui ont été vus pour la plupart dans des commissions d'appel d'offre lorsqu'il s'agit d'achat plus importants. Pas d'observation ? Je vous demande de voter la délibération par laquelle vous prenez acte des décisions municipales. Pas d'observation ? Pas de demande d'explication.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

Nous allons maintenant passer au corps du sujet proprement dit et le premier point à l'ordre du jour concerne le quartier du Pont et le bilan de la concertation dans le cadre des projets d'aménagement et de requalification du quartier du Pont et je vais passer la parole à Françoise GOUBE en sa qualité d'Adjointe chargée de l'Urbanisme pour qu'elle puisse vous présenter cette délibération qui a été vue bien sûr en déjà en commission, Françoise.

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je vais vous présenter cette délibération qui est le bilan de la concertation du quartier du Pont. Souvenez-vous, on avait autorisé une concertation dans le quartier du pont en partenariat avec Vilogia et c'est l'agence HURBA qui avait réalisé cette étude. La délibération d'aujourd'hui c'est la synthèse de ce qui s'est vu pendant cette concertation. Je ne reviens pas sur les modalités selon lesquelles ça s'est déroulé puisqu'on en avait déjà parlé quand on a voté pour cette concertation donc je vais aller au thème abordé. Les thématiques abordées, je vais vous les énoncer mais il n'y a pas de hiérarchie ce sont les thèmes abordés sans aucune hiérarchie je dirais quasiment pêle-mêle. Il faut savoir qu'ont été consultés, les usagers, les acteurs économiques du quartier et surtout les habitants.

Cette délibération rappelle ce qui a été vu et, les thématiques abordées étaient : le stationnement, la mobilité, les formes architecturales/Habitat, l'espace public/Aménagement, les équipements, la nature en ville, les services et commerces, voilà les thèmes que les habitants souhaitaient développer. On peut voir un certain nombre de ces thèmes sur, par exemple, le stationnement. C'est un grand sujet de préoccupation dans le quartier, il va bien sûr être répondu de façon positive au stationnement dans tout ce qui va être construit.

Il y a des règles, elles sont respectées mais en plus, seront dans la mesure du possible, créées des places visiteurs et des places pour les commerçants. Il faut quand même préciser que ça n'a pas vocation à répondre à tous les problèmes de stationnement, ça a vocation à ne pas les aggraver, à améliorer éventuellement avec ce que je viens de vous dire les visiteurs, les commerçants mais on est dans un habitat 1930 et on ne peut pas remédier à tout ça. Ensuite une crainte, un questionnement, c'est l'augmentation du trafic routier. On va à ce niveau-là demander à la MEL de faire une étude à la fois sur le stationnement et sur la circulation. On aura des chiffres précis qui permettront de répondre tout à fait aux inquiétudes éventuelles. Il y a une chose qui avait été demandée, c'était un parking-relais sur le quartier. D'ores et déjà, on peut dire qu'il n'y aura pas de parking-relais sur le quartier pour une raison toute simple c'est qu'un parking-relais, comme son nom l'indique, concerne les transports en commun, c'est un relais entre la voiture et transport en commun, on ne va pas créer un parking-relais dans le quartier du Pont ce qui va attirer pour le coup une circulation des personnes qui vont venir de l'extérieur pour se garer et pour prendre les transports en commun au niveau du Pont, ce serait pire que mieux. En ce qui concerne l'offre commerciale et la qualité des espaces verts visiblement les personnes concernées par l'enquête sont satisfaites et ne demandent rien de particulier. Mes questions étaient aussi posées sur la hauteur des bâtiments et la réalisation de logement. Il est bien évident que les hauteurs seront étudiées, conformes à la réglementation, ça tombe sous le sens, qu'il y aura des logements qui vont être créés mais il n'est pas question qu'il n'y ait que des logements sociaux, ça c'est la réponse qu'on peut d'ores et déjà faire. Il y aura également des logements en accession. Sur le site DECAUX, il y aura un programme de logements qui sera développé ça a toujours été dit et ça ne pose pas de problème. Les riverains s'inquiétaient éventuellement de l'esthétique des futures constructions. Là, il faut savoir qu'un effort sera apporté sachant que les constructeurs ont tout intérêt à ce que ce soit esthétique parce qu'ils peuvent bénéficier en fonction de l'esthétique d'aide à la pierre versée par la MEL, c'est incitatif pour les notions d'esthétique. La question aussi concernait le futur rond-point. Certaines des personnes interrogées préfèrent un rond-point, si je puis dire carré, donc un carré-point, d'autres préféraient un rond-point, pour l'instant rien n'est tranché ce sera vu en fonction de la faisabilité technique pour des histoires de circulation de bus etc... Ensuite, il a été abordé le site CARAMBAR donc là on reprend ce qui a été prévu, un parc urbain, une résidence hôtelière, une salle de sport, la salle de sport rue de l'Église devrait être réhabilitée et le petit parc qui va être créé sur le site CARAMBAR sera bien évidemment clôturé parce que ça aussi c'était éventuellement une inquiétude des riverains mais comme tous les parcs de la Ville, ce sera clôturé. Voilà ce qui ressort, si vous voulez de l'essentiel de la concertation, je vous ai brossé brièvement l'intégralité des sujets qui ont été abordés et les réponses qu'on peut déjà y apporter il est bien évident que ce n'est qu'une étude et qu'elle sera affinée par la suite, voilà Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Françoise. Monsieur CREPEL vous avez demandé la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Philippe CREPEL** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collèges, Mesdames, Messieurs. Nous pourrions dire tout cela, tout ce travail pour un rendez-vous manqué avec la population. C'est aussi une expérience créatrice de déception avec encore de nombreuses inconnues. Notre Groupe Marcq Ensemble, Ecologiste et Solidaire aurait largement préféré que des ateliers d'urbanisme partant d'une feuille blanche, travaillent avec la population Marcquoise mais aussi avec les riverains. L'utilisation et la présentation d'un avant-projet de faisabilité des utilisations des espaces soumis à la concertation a très largement biaisé les remontées d'attente et la créativité que peuvent avoir les habitants en ce domaine. Le choix d'un cabinet mandaté par la Mairie et Vilogia avec les objectifs déclarés ont fermé la discussion. Pour nous de nombreuses choses sont encore possibles ou rattrapables. La longue liste des attentes et remontées faites par les riverains lors des rendez-vous individuels et collectifs devrait permettre une réflexion plus élargie du projet à venir. Notre Groupe propose avant d'aller plus loin dans les orientations et les choix dans l'utilisation des terrains, à ce jour, propriété de la Ville ou des terrains dans la ville a fait savoir qu'elle était tentée d'acquérir dans l'attente d'une vente hypothétique, nous en voulons pour exemple le site de l'entreprise DECAUX qui malgré ses intentions connues mais à ce jour non réalisées de quitter Marcq-en-Baroeul pèse sur ce projet. L'entièreté du projet d'entrée de ville repose d'ailleurs sur le départ ou pas de cette entreprise. Mettre fin à la culture du secret est avant tout un gage de réussite démocratique dans un projet de cette ampleur. Les contraintes imposées par la Ville et le bailleur doivent être connues de l'ensemble de la population évidemment bien au-delà de la volonté de construire une salle de sport, l'amélioration de l'entrée ville ainsi que la construction de l'habitat social et classique. Un tel projet c'est une mobilisation humaine dont nous avons la responsabilité collective de ne pas décevoir. Nous profitons de la présentation du bilan de la concertation pour effectuer quelques remarques. Bien que la présentation de faisabilité clarifie et aide à visionner les possibilités d'urbanisation, la présentation faite à la population lors des rendez-vous et des réunions collectives prend beaucoup de place dans les esprits. Nous souhaiterions pour un projet futur, qu'une méthodologie différente soit mise en place. Il existe des architectes et des urbanistes capables avec la population à l'occasion de différents ateliers d'urbanisme de travailler à un projet avec riverains et habitants de la Ville à partir de leur connaissance experte de leur environnement et en lien avec leurs attentes de pouvoir construire dans le cadre fourni. Nous souhaitons qu'un prochain projet de concertation dans notre Ville puisse partir d'une feuille blanche. L'exemple de la proposition d'entrée de ville par une circulation rectangulaire autour d'un parc urbain a plus créé de débats que pouvoir vérifier les attentes des habitants concernant ce sujet. Aujourd'hui, par cinq fois, le Cabinet HURBA a participé et construit des concertations sur les projets d'urbanisme dans notre commune. Passer la main à d'autres savoir-faire, c'est aussi bénéficier d'expériences différentes et nouvelles. L'évolution du projet doit se faire en toute transparence même pendant la concertation dès lors que des entreprises ont démarché notre Ville à propos d'acquérir des terrains dans la zone concernée ces informations auraient dû être transmises au cabinet conseil ainsi qu'à la population concertée et les nombreuses évolutions pendant la concertation qu'a connu ce projet ont fait perdre beaucoup de crédibilité à celle-ci. Nous y voyons là, deux sujets majeurs sur le devenir du site de l'entreprise DECAUX et le rachat de presque un hectare sur le site CARAMBAR par l'entreprise HARVEY. Entreprise qui, dès le mois de mars 2023 par l'intermédiaire de ses dirigeants, David DOUILLET, était présente à Marcq-en-Baroeul pour faire des rencontres et aborder l'étude des potentialités communales au regard d'un projet que celle-ci avait pour l'agglomération lilloise.

Monsieur le Maire vous en avez d'ailleurs même relayé sur votre page Facebook avec plaisir la visite dans notre ville au mois de mars de David DOUILLET. Cette visite a aujourd'hui un tout autre sens une fois le projet HARVEY dévoilé lors d'un conseil municipal de fin 2023. Dans la concertation, il est fait état de la volonté des riverains de l'impasse Delespaul de maintenir celle-ci en impasse. Cela est compréhensible car la quiétude de cette rue y sera conservée. Notre Groupe par contre continue de proposer que soit soumis à la concertation des habitants de cette rue, la possibilité d'une création de zone de retournement à l'extrémité de cette impasse afin de sécuriser les manœuvres des automobilistes.

Le site ENEDIS : Qu'en est-il ? dans le bilan de la concertation ? il est indiqué que ce site, j'ouvre les guillemets, «la Ville a fait l'acquisition du foncier sur lequel se situent les bureaux du groupe ENEDIS, leur activité à vocation à être maintenue sur le site. En commission, cette information il y a de semaines, nous a été confirmée. Alors pourquoi la semaine dernière lors de la présentation des projets à venir pour notre Ville aux nouveaux membres des Conseils de quartier, une image du devenir de la zone de cette concertation a été projetée avec une voie de mobilité douce traversant l'actuel site ENEDIS donc là où il y a des bâtiments aujourd'hui. Toutes ces informations parfois contradictoires créent de nombreux espaces de doute au riverains et habitants attentifs au devenir de cette zone. Le bilan de cette concertation est-il soumis au vote de notre conseil car dans ce cas nous aurions des réserves importantes, merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CREPEL. Je pense que Monsieur TONNEL a demandé la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs. A entendre Madame GOUBE et à entendre la discussion que nous avons eu en commission, cette consultation se veut exemplaire, on est ravi de l'entendre. Pour nous, ce n'est pas du tout ça, c'est vraiment un rendez-vous manqué et une vraie fausse consultation. Cet avis je l'ai partagé en commission, on en a débattu et j'ai bien exprimé et nous sommes tout à fait d'accord là-dessus avec Jean-François qu'effectivement les conclusions de cette consultation auraient pu être écrites par n'importe qui et à l'avance. Les conclusions du cabinet de psychologie urbaine, le Cabinet HURBA que l'on a déjà utilisé sur la Briqueterie, que l'on prendra sur le quartier de la rue du Fort et que l'on prendra également sur le quartier de la Place de la Victoire, les conclusions nous laissent très perplexes. Avons-nous vraiment besoin de cette étude pour arriver à ses conclusions ? Pourquoi et comment HURBA a-t-il été à nouveau choisi ? Je sais que vous allez me répondre que ce n'est pas nous, c'est le bailleur bien sûr. Les habitants en fait sont restés vraiment sur leur fin. Eux, ce qu'ils veulent savoir, c'est le nombre de logements. Qu'elles seront les hauteurs ? Quel sera l'impact sur le quartier en termes de stationnement ? est-ce qu'il y aura des nouvelles voiries ? Est-ce que le quartier sera engorgé ? Comment seront les futurs bâtiments, quel aspect ? quel aspect est-ce que c'est de la brique, est-ce que c'est de l'enduit, bref, cette enquête pour nous, n'apporte aucune réponse au questionnement légitime des riverains. Votre délibération précise que la programmation répondra je cite aux obligations du PLU et du PLH que le stationnement répondra aux obligations réglementaires. Est-ce à dire que les dés sont pipés dès le départ et que le souhait de votre majorité n'est pas d'aller au-delà des obligations réglementaires notamment en termes d'espaces verts, en termes de stationnement également.

Ces projets pourraient faire l'objet d'une vraie consultation, d'une vraie concertation, on pourrait en exposer les plans, le permis on pourrait vraiment avoir de vraies discussions parce que, en fait, je le rappelle parce que sur le fond moi je n'ai pas d'objection à ce que le quartier du Pont soit remis au goût du jour, soit complètement transformé, c'est même plutôt une bonne idée, pareil sur la place de la Victoire et pareil sur la rue du Fort mais aujourd'hui c'est la méthode qui ne convient pas, la méthode ne va pas du tout. Cette méthode n'est pas digne de Marcq et elle est indigne de nos habitants. C'est-à-dire leur faire croire à une fausse consultation, ce n'est pas digne, je le répète, ce n'est pas digne donc je l'ai dit tout à l'heure, la même méthode, la même consultation, le même cabinet de psychologie urbaine sera utilisé pour les consultations de la rue du Fort et de la place de la Victoire pour nous ce n'est pas assez. Donc aujourd'hui, ce type de consultation qu'est-ce qui l'amène ? Il n'amène pas de réponse, je l'ai déjà dit mais il amène surtout des craintes, des rumeurs, des questionnements, des angoisses, les gens parlent alors on entend ici 110 logements, on entend ici 100 logements, on entend 80 logements bref ça suppose dans tous les coins et notamment dans les quartiers impactés et ça ce n'est pas normal et c'est là où votre consultation n'atteint pas son but et au contraire elle est vraiment loin d'atteindre son but. Voilà je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur TONNEL, Françoise GOUBE vous voulez redire un petit mot mais je vais en rajouter un autre après peut-être.

Madame Françoise GOUBE : Je voulais surtout m'adresser à Monsieur CREPEL qui, au moment de la commission, quand j'ai présenté le bilan, a souligné la qualité des modalités de concertation avec les entretiens individuels et les ateliers collectifs.

Il a précisé qu'il aimerait que les autres concertations se déroulent de la même manière sur les autres projets, je tenais quand même à le souligner.

Monsieur le Maire : Voilà c'est très important parce que, on est là, avec des idées différentes mais moi ce que j'aime bien c'est que les choses soient claires, on aura l'occasion de revenir sur un certain nombre de points qui m'interpellent beaucoup dans la façon de vivre la démocratie autour de cette table. Alors pour le public et pour l'ensemble des personnes qui sont ici, je vais rappeler simplement que, premièrement, il y a eu une présentation de l'étude urbaine au conseil de quartier du Pont le 31 mars 2023, j'étais présent, on a passé beaucoup de temps, les architectes étaient présents, tout le monde était là, tout le quartier était là, il y avait un monde incroyable et on a longuement parlé de ce dossier. Ensuite, il y a eu une présentation de l'étude urbaine et de la démarche dans Images de Marcq d'Avril 2023 pour que la transparence soit la plus complète possible. Ensuite, il y a eu un affichage au château Vanderhaeghen avec mention d'un numéro de téléphone de cette société de psychologie urbaine parce que cette société allait faire des entretiens particuliers. Il y a eu une présentation de la démarche au conseil de quartier du Pont le 11 avril, il y a eu l'ouverture d'une ligne téléphonique dédiée, il y a eu 638 courriers distribués, 66 entretiens individuels réalisés en plus des réunions de quartier où tout le monde venait, bon voilà, des rencontres avec que plus d'une dizaine de commerçants qui étaient plus concernés par ceux qui ont répondu d'ailleurs mais tous ont été contactés, il y a eu un atelier de concertation avec le conseil de quartier du Pont le 5 juin 2023. J'ai fait une réunion publique le 13 juin, il y avait beaucoup de monde, peut-être que certains ne s'en souviennent plus, mais cette réunion a duré très longtemps, tout le monde était là, les architectes, les entreprises concernées.

Il y a eu quatre ateliers collectifs avec les riverains, le 19, le 21, le 26 septembre et le 9 octobre. Ces concertations sont volontaires et je ne suis pas persuadé que dans toutes les communes on en fasse autant mais, en tout cas, moi je dis juste critique pas mes petits camarades mais je dis juste ce que nous avons fait, on a fait une concertation extrêmement élargie, très transparente et on a essayé de répondre à toutes les questions qui se posaient.

Aujourd'hui il y a trois points qui ont été particulièrement soulevés par Monsieur CREPEL sur DECAUX. DECAUX, il est toujours là. C'est vrai qu'il s'inscrit dans une réflexion puisqu'il a manifesté en son temps, son souhait de déménager, de s'installer ailleurs, ça a été dit, ça a été présenté, le dossier lui-même a été évoqué après, moi je suis pas le patron de la société DECAUX, il faut qu'il trouve un endroit pour se réinstaller ça peut être à Marcq-en-Baroeul, ça peut être sur des terrains de la Ville de Marcq-en-Baroeul, ça peut être en dehors de la ville de Marcq-en-Baroeul mais la société DOOLEAGHE qui est propriété de la Ville est un foncier important sur lequel une large partie du dossier qui peut se réaliser mais ça fait partie des éléments du dossier, il ne va pas démarrer demain matin mais la concertation enfin, il suffit de regarder ce que l'on a fait pour se rendre compte qu'elle a été considérable et que peu de ville en font autant. ENEDIS, un jour vend son foncier, ils sont locataires mais ils vendent leur foncier et ils le vendent à une société privée qui avait sans doute un projet sur cet espace. Nous, nous avons contacté ce promoteur, on l'a vu,, on lui a dit monsieur nous, nous souhaitons si un jour il y a quelque chose que ce soit dans une réflexion globale qui peut être à 20 ans, qui peut être demain matin, qui peut être dans 30 ans, qui peut être dans 10 ans et donc aujourd'hui ENEDIS est sur les lieux dans le cadre d'un bail et donc on est très content que ENEDIS soit là, on est très fiers, il paye son loyer, on s'entend bien, tout va bien, on est allés visiter au débuts les relations sont tout à fait harmonieuses avec cette société. Et puis CARAMBAR effectivement ça a été une opportunité très importante, le papier ne refuse pas l'encre. Nous avons une réflexion pour effectivement faire une grande piste cyclable qui ira, je l'ai déjà dit plusieurs fois, de la passerelle des Rouges-Barres jusque LILLE en passant par Marcq-en-Baroeul en site propre enjambant le Grand Boulevard sur la passerelle, passant par le Chemin Pierre Clément empruntant le site CARAMBAR ça fait partie des éléments du dossier.

Je crois que la concertation quand on regarde les éléments du dossier, ils sont là pour démontrer tout simplement que la concertation a eu lieu et Monsieur TONNEL sait très bien que l'on est attentifs et soucieux de ce qui se passe dans ce quartier puisque, à un moment donné, il a vendu un bien qu'il possédait dans le quartier, la Ville l'a acheté, dans le cadre de la réflexion globale, à l'angle de la rue Delespaul Havez et la Ville s'est également rendu acquéreur de ce foncier qui démarre dans la rue Delespaul Havez par le numéro 1 bis. Je pense que la concertation a été faite et les éléments chiffrés sont là pour le démontrer. Monsieur CREPEL vous vouliez dire un petit mot ?

➤ **Intervention de Monsieur Philippe CREPEL :** Sur ce que j'ai pu dire à la commission préparatoire, je n'avais pas l'objectif de dire du mal de l'entreprise qui a fait un travail, ce que j'ai dit c'est que j'aurais au moins aimé qu'il y ait des réunions collectives et individuelles dans les deux projets de concertation que cette entreprise va mener. Lors de la réunion, une fois dit ça, on découvre que des réunions collectives vont avoir lieu pour Victoire et pour rue du Fort, je ne le savais pas avant, c'est une fois que j'ai dit ça que je l'ai découvert. Donc si on ne titille pas un peu, on n'a pas les informations.

Deuxièmement sur les 638 courriers quand je dis il ne faut pas la culture du secret moi, en tout cas, pour être membre de cette commission, membre du comité de quartier, je n'ai connu que les 638 maisons dans le bilan, c'est-à-dire, à plusieurs reprises, on a demandé à savoir qui a reçu ces courriers parce que c'était quand même le cœur de la concertation ; Quels étaient les riverains concernés directement ? Le comité de quartier avait même, lui-même, proposé de distribuer ces courriers que vous aviez préparé, Monsieur le Maire, pour annoncer cette concertation. On nous a dit que non, le comité de quartier pouvait ne pas être neutre et donner des indications mais on nous a pas non plus dit qui était concerté donc il y a toute une série de sujets qu'il faut améliorer et puis nous n'avons jamais caché notre désaccord quant à la méthode de cette concertation et moi, je veux simplement rappeler les éléments que nous avons dans notre programme où on préfère partir d'une feuille blanche avec des cabinets d'urbanisme pour faire des ateliers et avec les riverains plutôt que de partir sur des projets aussi avancés que celui qui a été présenté dans les réunions merci. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de réunion c'est la qualité et le résultat qui ne me plaît pas.

Monsieur le Maire : De très nombreux courriers, 638 c'est considérable, des entretiens individuels, des ateliers collectifs, des réunions publiques avec un monde très important et beaucoup d'écoute parce que toutes les personnes qui avaient posé des questions aux réunions publiques ont été rappelées, rencontrées, écoutées. On ne va pas polémiquer, je pense que chacun peut avoir envie de relancer de manière interminable le débat sur ce sujet mais je pense vraiment qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui ont concerté, comme on l'a fait sur ce très beau dossier que l'on prépare et même, les présentations architecturales ont été largement présentées en amont au quartier. Ecoutez, moi je vous propose maintenant que l'on puisse prendre acte de cette concertation.

2024_04_0035_DEL : QUARTIER DU PONT - BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DES PROJETS D'AMENAGEMENT ET DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DU PONT.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 34 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)

Abstention = 5 (Groupe Une Nouvelle énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0035DEL est adoptée à la majorité absolue

Merci à vous. Je vous propose une chose, si vous voulez, parce qu'il y a Jean-Louis Munch qui a une délibération qui arrive tout à la fin de notre conseil mais il a une obligation également, il y a beaucoup de réunions ce soir et je propose à Jean-Louis Munch de présenter sa délibération.

➤ **Intervention de Monsieur Jean-Louis MUNCH :** Je vous remercie Monsieur le Maire. En fait là, il s'agit une délibération qui concerne la mise en place d'un groupement de commande intercommunal pour la mise en place de marché de prestation intellectuel et de travaux pour la réhabilitation énergétique du patrimoine communal.

En fait, les villes de CROIX, HALLUIN, MARCQ-EN-BAROEUL, MOUVAUX et RONCQ ont partagé les mêmes problématiques pour la mise en conformité de leur bâtiment d'un point de vue énergétique et donc l'idée c'est de mettre en place un marché à commande permettant de pouvoir mettre en place des missions de maîtrise d'œuvre pour la mise en place des dispositions constructives et en même temps mettre en place un marché d'accord cadre pour les travaux de rénovation thermique. L'objectif effectivement c'est de pouvoir optimiser le planning des opérations en évitant de passer systématiquement par des appels d'offre qui sont chronophages en termes d'organisation et en terme administratif.

Monsieur le Maire : Moi je me réjouis vraiment que ce soit une action intercommunale avec les villes de CROIX, HALLUIN, MARCQ-EN-BAROEUL, MOUVAUX et RONCQ c'est se mettre ensemble pour essayer de réfléchir sur notre bilan énergétique et évidemment gagner en cohérence entre nous. Il n'y avait pas de demande d'explication sur cette délibération.

2024_04_0050_DEL : GROUPEMENT DE COMMANDE INTERCOMMUNAL - MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET DE TRAVAUX POUR REHABILITATION ENERGETIQUE DE PATRIMOINE COMMUNAL.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0050DEL est adoptée à l'unanimité

Je vous remercie beaucoup. Comme ça, Jean-Louis quand tu devras partir...

La délibération suivante concerne la programmation de la politique de la ville 2024 par Loïc CATHELAIN.

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous savez le quartier de la Briqueterie fait partie de ce qu'on appelle la géographie prioritaire de la politique de la ville alors pour vous rappeler les choses vous avez les actions que réalise la ville au titre du droit commun ce sont les actions qui sont réalisées sur toute la ville y compris le quartier de la Briqueterie et vous avez, en plus, la politique de la ville, ce sont des crédits qui sont accordés spécifiquement et donc des crédits supplémentaires pour notre quartier de la Briqueterie. Comme chaque année, je vais vous présenter cette programmation. La Ville a retenu trois priorités : lutter contre les inégalités dès l'enfance notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes. Là, je crois que c'est un point sur lequel on est tous particulièrement attachés, il y a une attention particulière, vous le verrez lorsque je vous présenterai les actions.

Le deuxième point, c'est amplifier la politique d'accès à l'emploi et le troisième, œuvrer pour le vivre ensemble notamment aussi pour la sécurité, la prévention de la délinquance, l'habitat, le cadre de vie. Alors, ces actions quelles sont-elles ? Vous avez l'action réalisateur en herbe qui est portée par le FCP et que la Ville finance à hauteur de 1.800 euros.

Vous avez également les mercredis de l'Hippodrome, projet porté par l'Olympique Marcquois Rugby que la Ville finance à hauteur de 5.000 euros et l'État à hauteur de 5.000 euros également, vous avez le référent de parcours porté par l'Association «la Sauvegarde du Nord» donc la ville finance à hauteur de 17.473,50 euros et l'État 16129,50 euros, ensuite il y a l'action qui s'intitule améliorer le climat scolaire pour la réussite de tous les élèves portée par la Sauvegarde du Nord et c'est à part égale financé par l'État et la Ville à hauteur de 7.683 euros, le café des parents porté par le Centre Social et Culturel à part égale également à hauteur de 4.050 euros, Access Emploi porté par le Centre Social et Culturel à hauteur de 14.500 € pour la Ville et l'État, le projet éducatif en direction des jeunes du quartier de la Briqueterie par le Centre Social également financé par la Ville à hauteur de 4.344 euros et par l'État à hauteur de 16.934 euros et enfin l'action coup de pouce qui est une belle action pour prévenir le décrochage scolaire précoce auprès des élèves de CP et de grandes sections maternelles, c'est porté par la Ville de Marcq-en-Baroeul et c'est financé à part égale par l'État et la Ville à hauteur de 3.703,50 €, c'est assez considérable. En tout et pour tout, il y a une erreur de calcul, la programmation de la politique de la Ville au titre de l'année 2024 s'élève à un montant de 58.554 euros et non 58.565 euros comme il est indiqué dans délibération et je rappelle que l'État met, en tout et pour tout, sur la table 68.000 euros ce qui est considérable.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Qui a demandé la parole sur ce sujet ? Monsieur Laurent SEAILLES, allez-y Monsieur.

➤ **Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES** : Merci Monsieur le Maire. Juste quelques mots de notre Groupe Marcq Ensemble, Ecologiste et Solidaire pour dire que nous souscrivons aux objectifs de cette délibération. Nous nous félicitons de ce mécanisme qui permet de mobiliser des financements de l'État. Ce que nous regrettons, c'est que l'on paye aussi cher cet investissement de l'État dans un renoncement à notre autonomie de fonctionnement puisqu'aujourd'hui les propositions qui sont formulées le sont à partir d'un comité qui réunit la CAF, l'État et la Ville et, à l'heure où on parle de décentralisation, il est quand même paradoxal de voir que l'État impose, par le biais de la politique de la ville, des priorités que l'on n'a pas spontanément définies. C'est la remarque de principe que je voulais faire au nom de notre Groupe.

Monsieur Loïc CATHELAIN : Je vous remercie pour vos propos Monsieur SEAILLES. Simplement dire que les priorités qui sont définies au niveau national, elles sont dans la délibération, les six enjeux stratégiques sont quand même assez larges. Après pour que la Ville et ses partenaires associatifs locaux puissent agir selon les priorités après que l'on définit avec la Métropole Européenne de Lille et que chaque ville définit d'ailleurs elle-même, je peux vous les lire mais c'est un éventail très large et en plus de ce que je vous ai dit sur la réussite éducative, sur l'accès à l'emploi et sur le vivre ensemble, il y a aussi promouvoir l'accès aux soins et à la prévention, construire une transition écologique solidaire, mobilité, précarité énergétique, renaturation de la Ville, agriculture urbaine, lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès au droit, transition numérique, lutte contre les discriminations c'est quelque chose quand même qui est très large et après, bien sûr, ces actions-là, on le fait aussi à travers, c'est ce que je disais, nos actions de droit commun qui, elles, se font sur tous les quartiers de la Ville y compris celui de la Briqueterie mais sinon je partage ce que vous venez de dire Monsieur SEAILLES.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup de ce débat qui est important et très intéressant. Après on s'inscrit effectivement dans les dispositifs nationaux qui existent auquel il ne faut pas oublier de rappeler plein d'autres choses qui se passent également sur le quartier de la Briqueterie et qui concourent au vivre ensemble. Marc DELEURY que je vois ici, je le sais tellement impliqué dans les associations de quartier et je l'en remercie parce qu'on a de très belles associations qui s'occupent de l'animation de ce quartier mais il y a d'autres choses aussi, par exemple, Cuisine Mode d'Emploi, c'est un outil formidable d'inclusion dans le quartier, le Centre Social et Culturel est un partenaire essentiel pour nous, les Resto du Cœur mais ça ne fait pas partie du schéma qui faisait l'objet de cette délibération à l'instant mais il y a plein d'autres actions qui mobilisent beaucoup de financement de la Ville notamment et je tenais à le souligner et il y a également OPUS, dis un petit mot sur OPUS.

Monsieur Loïc CATHELAIN : Parce qu'on en a parlé un peu en commission, on parler DEMOS qui s'appelle désormais OPUS qui continue sur la ville et où 10 enfants par exemple du quartier, en lien avec l'Orchestre National de Lille apprennent à jouer d'un instrument de musique et c'est une action qui dure 3 ans quand même ce qui est un engagement pour ces enfants.

Monsieur le Maire : et qui est une fierté pour les enfants et leurs parents. C'est magnifique n'est-ce pas Catherine, toi qui t'occupes de la jeunesse. Merci Monsieur SEAILLES, merci mes chers collègues. On va voter cette délibération.

2024_04_0036_DEL : PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2024

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_036DEL est adoptée à l'unanimité

Merci. Je voudrais donner la parole à Émilie BOULET.

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET** : Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues. La première délibération concerne la carte scolaire. Par courrier, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale nous a informé de quatre retraits de postes à l'école maternelle Marie Curie, à l'école maternelle Henry Matisse, à l'école maternelle Blaise-Pascal et à l'école élémentaire Léonard de Vinci. Malheureusement Marcq-en-Baroeul n'échappe pas à la baisse des effectifs scolaires qui est la conséquence de la baisse de la natalité en France. D'ailleurs, le Dasen prévoit 4.900 élèves de primaire en moins à chaque rentrée pour les trois prochaines rentrées scolaires. Néanmoins, en fonction des effectifs réels, le jour de la rentrée, nous appuierons toute demande justifiée de création de Postes.

Monsieur le Maire : Sur cette délibération, sur la carte scolaire, je pense que Madame Odile VIDAL-SAGNIER a demandé la parole.

► **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Merci Monsieur le Maire, Mesdames les Adjointes, Messieurs les Adjointes, chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Lors de la dernière commission, nous avons eu l'information de la proposition de retrait de classe par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, je suis intervenue pour demander quelle était la probabilité pour que ces classes ne soient pas fermées. A priori cela dépend du nombre d'élèves par classe.

On a bien compris que le nombre d'enfants décroît mais cela pourrait permettre d'apprendre et d'enseigner dans de meilleures conditions que ce soit pour les professeurs ou les élèves, c'est-à-dire avec moins d'élèves par classe plutôt que de fermer des classes. Les élus de la liste Marcq Ensemble, Ecologiste et Solidaire regrettent que le mot «regretter» employé dans la délibération ne soit pas plus fort par exemple «s'opposer». Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Emilie BOULET va vous répondre mais qui d'autre avait demandé la parole ? Personne. Allez-y. Je dirai un petit mot après.

Madame Emilie BOULET : Malheureusement, comme je l'ai expliqué en commission, ce n'est pas une proposition, on ne peut que, acter la décision du Dasen et, en effet, quand on regarde les effectifs pour la rentrée prochaine, on voit bien si on prend l'école Curie, par exemple, le prévisionnel est à 78 élèves, on aura donc des classes à 19,5 élèves de moyenne, aujourd'hui c'est impossible de laisser des enseignants, il en faut aussi pour d'autres villes. Aujourd'hui le Dasen doit répartir les enseignants sur toutes les communes. On ne peut pas laisser des enseignants avec moins de 19 élèves par classe.

Monsieur le Maire : Merci. Moi je voudrais vous dire une chose sur ce sujet en ma qualité de Président des Maires du Nord. Nous avons eu une réunion très importante avec le Directeur Académique, le Dasen qui nous a expliqué la situation nationale et la situation régionale et, bien sûr pour la ville de Marcq-en-Baroeul, après par la suite locale. En fait, il y a tout simplement un problème extrêmement grave et important dans notre pays de dénatalité et je pense qu'il faut bien en parler aujourd'hui c'est pour cela que je souhaite effectivement que l'on puisse continuer à accueillir des familles dans notre Ville, accueillir des jeunes, leur offrir des logements qui correspondent à leurs moyens financiers et qui apporteront cette vitalité extrêmement importante dans notre commune mais je crois qu'aujourd'hui on ne peut que constater effectivement que, il y a dans toutes les villes de France, du Nord, une baisse tout à fait considérable, on nous avait donné des chiffres extrêmement impressionnants et chaque année, et à chaque fois parce que c'est loin d'être toutes les années, nous prenons acte parce que l'on peut dire ce que l'on veut mais s'il y a 19 élèves par classe et que le minimum c'est, le minimum du minimum c'est 22, si j'ai bonne mémoire, pas fermer c'est 25 mais quand on arrive à 22 on n'a peut-être encore une possibilité de discuter, 19 c'est comme ça malheureusement mais on ne peut que le regretter, comme vous Madame VIDAL SAGNIER, je le regrette, je serai tellement heureux qu'il y ai davantage d'enfants, c'est tellement formidable, c'est une telle richesse mais la situation est ainsi. Bien, je vous propose de prendre acte de cette situation et bien évidemment, on avait demandé, parce que c'est ce que l'on fait toujours, le réexamen de cette demande si jamais, pour la rentrée, il y avait des effectifs nouveaux parce qu'il peut arriver dans une classe ou dans une école qu'il y ait des effectifs nouveaux qui arrivent d'ici le mois de septembre. Donc, dans la délibération on regrette les

retraits, on sollicite le réexamen de cette situation des Ecoles Curie, Matisse, Pascal et Léonard de Vinci au regard des effectifs réels à la rentrée 2024.

2024_04_0037_DEL : CARTE SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0037DEL est adoptée à l'unanimité

Merci. Madame BOULET vous avez d'autres délibérations.

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET :** Il y a une des délibérations, c'est l'attribution d'une subvention dans le cadre d'une classe de découverte à Saint-Martin de Bréal pour l'Ecole Pagnol. Comme tous les ans, Madame DELOTIERE emmène ses élèves en Normandie et donc il est proposé d'attribuer une aide pour l'année scolaire 2023-2024 à hauteur de 10 € par jour et par enfant Marcquois pour un maximum de 1.600 € c'est ce qui vous est proposé de voter ce soir la somme de 1.600 € à la coopérative de l'Ecole Pagnol pour l'organisation d'une classe de découverte.

La deuxième délibération, c'est l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte pour l'école Saint-Christophe. Pareil aide qui est proposé pour l'années scolaire 2023-2024 toujours à la hauteur de 10 € avec un maximum de 1.600 €, c'est ce qui vous est proposé de voter également ce soir.

Puis je termine par une délibération qui me fait bien plaisir. L'équipe éducative de l'école Victor Hugo a inscrit les classes de CM1 et CM2 au projet le Parlement des Enfants coorganisé par l'Assemblée Nationale et le Ministère de l'Éducation Nationale et ce projet permet aux élèves de découvrir la fonction législative et donc les élèves ont reçu une invitation pour aller visiter l'Assemblée Nationale et ils nous ont demandé une petite aide et on leur a accordé une subvention exceptionnelle de 1.375 € pour qu'ils aillent visiter l'Assemblée Nationale. Voilà ce qui vous a proposé de voter ce soir.

Monsieur le Maire : Est-ce que quelqu'un a demandé la parole sur ces délibérations ?

Monsieur Philippe CREPEL. C'est une simple explication de vote sur notre Groupe. Nous allons voter favorablement les trois membres sur la première et la 3^{ième}, je m'opposerais sur la seconde et mes deux autres collègues s'abstiendront. Je continue à m'opposer sur les aides et les subventions aux écoles privées puisque seules les écoles publiques doivent être soutenues par la Nation, les autres, c'est un choix des parents, ils doivent aussi assumer les choix qu'ils font de mettre leurs enfants dans le privé et s'il y a des dépenses complémentaires et bien ils doivent y contribuer.

Monsieur le Maire : C'est une différence fondamentale entre nous. Je trouve incroyable que l'on puisse considérer que les enfants qui vont dans des écoles sous contrat, sous contrat, puisque les écoles privées dont on parle, ce sont des écoles privées sous contrat, donc

reconnues par l'État et heureusement que d'ailleurs il en existe parce que même, si moi je défends l'école publique, parce qu'en tant que Maire, on défend forcément l'école de la République.

On a également un certain nombre d'écoles privées de très grande qualité qui sont des écoles sous contrat et qui donc ont les mêmes droits que les autres et les enfants qui pourraient bénéficier de 1.600 euros pour l'organisation d'une classe de découverte à Samoens il n'y a aucune raison que, parce qu'ils font partie de l'école Saint Christophe, ils ne pourraient pas bénéficier des mêmes droits que les autres. Il n'y a pas deux types d'enfants dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, il n'y a pas deux types de familles, je trouve que c'est un problème grave, je pense que l'on est une des rares communes à vivre une situation comme celle-là et je souhaite moi porter ce dossier à la connaissance des Marcquoises et des Marcquois parce que c'est quelque chose qui me heurte profondément, profondément. Il y a la moitié des enfants qui, pour vous, n'ont pas les mêmes droits, quasiment la moitié des enfants qui n'ont pas les mêmes droits que les autres dans la ville de Marcq-en-Baroeul au prétexte qu'ils fréquentent une école privée sous contrat, sous contrat, c'est quand même incroyable. Allez-y Monsieur.

Monsieur Philippe CREPEL : Je veux simplement vous répondre que les conditions de vie des enfants habitant l'école Victor Hugo ont un IPS de 152 donc c'est l'environnement social et les moyens de leurs familles dans lesquelles ils vivent et que les enfants de l'école Péguy ont 89 d'IPS donc on voit bien qu'ils ne vivent pas dans le même environnement social et donc ce ne sont pas exactement les mêmes enfants au quotidien, ils n'ont pas les mêmes plats dans leurs assiettes, les mêmes vêtements et la même vie. Merci à vous Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je vous propose d'aller ensemble un jour à la fête des écoles privées de la Ville de Marcq-en-Baroeul puis vous verrez qu'elles sont extrêmement ouvertes à toutes les populations et moi vraiment je regrette mais en tout cas je veux que les Marcquoises et les Marcquois sachent que notre équipe municipale soutiendra toujours les enfants des écoles publiques comme les enfants des écoles privées. Merci à vous. On va donc prendre acte de votre vote contre pour la délibération qui concerne une école privée, abstention pour vos collègues et, pour le reste, est-ce que tout le monde est d'accord pour les délibérations qui concernent l'école publique. Merci à vous. J'espère avoir été clair dans mon explication de vote.

2024_04_0038_DEL : ECOLE MARCEL PAGNOL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE à SAINT-MARTIN DE BREHAL (NORMANDIE) - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0038DEL est adoptée à l'unanimité

2024_04_0039_DEL : ECOLE SAINT CHRISTOPHE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE A SAMOENS (HAUTE-SAVOIE) - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Une Nouvelle énergie pour Marcq)
Abstention = 2 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire : Odile VIDAL-SAGNIER et Laurent SEAILLES)
Contre = 1 (Philippe CREPEL)

La délibération 2024__04_0039DEL est adoptée à la majorité absolue

2024_04_0040_DEL : ECOLE VICTOR HUGO - PARTICIPATION AUX FRAIS DE DEPLACEMENT A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39(Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0040DEL est adoptée à l'unanimité

Merci à vous. Françoise GOUBE, il y a une délibération qui concerne une substitution tout simplement, c'est une décision de principe, allons-y.

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : Merci Monsieur le Maire. Effectivement une première délibération qui n'a soulevé aucun commentaire en commission. C'est simplement pour une raison juridique la société HARVEY souhaite changer le nom de la société qui acquière le site Carambar.

Monsieur Philippe CREPEL : C'est un simple commentaire. C'est un acte administratif dont nous aurions pu nous passer, si nous avions eu directement lors de la précédente délibération les coordonnées exactes de l'acheteur ou de son mandataire cela aurait pu être évité car la société Gretchen, spécifiquement créée pour ce projet, a été créée le 6 novembre et nous avons délibéré le 19 décembre.

Monsieur le Maire : Très bien. C'est usuel que les promoteurs créent une structure dédiée lorsqu'ils créaient un projet et lorsque nous en avant eu connaissance, nous avons expliqué que juridiquement parlant il fallait nécessairement effectivement que ce soit la bonne société

qui soit concernée. C'est une substitution qui arrive dans quasiment tous les projets après, il y a la temporalité de cette décision.

2024_04_0041_DEL : SITE CARAMBAR - INTERVENTION EPF HAUTS DE FRANCE / PROJET HARVEY ET DESIGNATION D'UN TIERS A SUBSTITUER.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0041DEL est adoptée à l'unanimité

Merci beaucoup.

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : La délibération suivante concerne la réglementation des clôtures. Vous savez que la Ville souhaite rester verte, souhaite être végétalisée, on veut lutter contre les îlots de chaleur, on veut également diminuer l'empreinte carbone donc on souhaite que les particuliers et tous les intervenants sur la Ville, ça nous concerne également en tant que collectivité, nous faisons attention à ce qui est implanté comme clôture et l'on souhaite favoriser l'implantation végétale pour les clôtures et également préserver l'existant. Il y a tout un groupe de travail qui a travaillé sur le sujet et un certain nombre de préconisations ont été faites dans un règlement. C'est ce règlement qui vous est proposé ce soir.

Monsieur le Maire : Qui a demandé la parole ? Monsieur TONNEL et Monsieur CREPEL. Monsieur TONNEL vous avez la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Merci Monsieur le Maire. Pas de souci particulier sur cette délibération, on a eu un débat en commission et donc, à livre ouvert, je répète ce que j'ai dit en commission, chère Françoise, effectivement on est tout à fait d'accord sur les clôtures végétalisées mais la question qu'il faut se poser c'est pourquoi les gens se barricadent. Ce que j'ai évoqué en commission c'est que, si vous prenez ma rue, la rue du Commissaire Joubert ou les rues avoisinantes, ce sont des rues où les jardins étaient totalement ouverts sur l'espace public et aujourd'hui je suis la seule maison de la rue à ne pas avoir encore mis de portail coulissant et de barrières. En fait les gens tout simplement, je sais que ce sont des choses qui me sont revenues très très souvent dans la rue, les gens se barricadent parce qu'ils ont peur des cambriolages. Ça c'est vraiment embêtant et on assiste à une rue qui est totalement clôturée ça fait bizarre, ça gâche le paysage et ça le change, ça le transforme et c'est vraiment un problème de fond. Troisième petit point : Je profite de cette délibération pour rappeler qu'en commission Finances, j'ai émis le souhait que nous puissions avoir, en termes de sécurité, un point régulier par Monsieur CHASTAN puisque la Commission Finances porte aussi les délibérations de la sécurité dans la ville et ça serait bien que cette Commission puisse de temps en temps nous faire un point sur la sécurité, sur les équipements, sur la mission de la Police Municipale etc ... Je vous remercie Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : On est quand même assez loin des clôtures végétales, n'est-ce pas Monsieur TONNEL ? J'espère d'ailleurs que vous n'allez pas trop attirer l'attention sur votre habitation qui est la seule habitation qui ne possède pas encore de barrières, de muret, de sacs de sable, de mitrailleuse parce que l'on sent bien, quand même, que vous êtes quelqu'un qui est extrêmement exposé et donc on compatit et on vous comprend. Je vais vous dire juste une petite chose avant de laisser la parole à Alain CHASTAN, c'est que je trouve que l'on nous demande depuis très longtemps de travailler sur les îlots de chaleur et je remercie Françoise GOUBE parce qu'elle a fait un formidable travail qui n'est pas forcément évident à faire comprendre mais, on nous demande nous, élus de planter des arbres et on en plante, on doit être à peu près 10.000 arbres maintenant dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, on en a offert à tous les Marcquois, on essaie de travailler justement sur ce grand chantier de faire en sorte que l'on lutte contre les îlots de chaleur et il y a de plus en plus de gens, prenons un exemple, que ce soit les Hautes Loges ou ailleurs, il y avait des végétales partout et les gens aujourd'hui remettent des haies alors que nous on fait des efforts et les gens par simplification, peut-être, considèrent que l'on va mettre une haie en béton, en bois, en grillage etc... Nous, on veut juste que la personne mette sa haie rigide où elle le souhaite mais, que devant elle puisse planter une haie végétale et je pense que tout le monde travaillera, apportera sa petite pierre tout simplement à la lutte contre le réchauffement climatique et ça va dans le bon sens et il faudra regarder bien sûr tout cela avec bienveillance mais essayer de bien comprendre les choses. Alain tu voulais juste rajouter un petit point.

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :** Sans vouloir pour autant rentrer dans une polémique, je rappellerai simplement que le contour et le périmètre de la commission qui ont été votés au début du mandat, qui a été rappelé lors de la modification puisqu'il y a eu des modifications des commissions en décembre 2023, ma commission et celle de mon collègue, Pascal LHERBIER, leur dénomination a toujours été la même à savoir : Finances, Gestion et Pilotage des contrats ;

Ressources Humaines et Administration Générale donc je me livrerai bien volontiers à un point sur la sécurité je crois Monsieur le Maire que l'on peut dire, je suis désolé d'entamer un débat qui n'est pas dans l'ordre du jour des délibérations mais nous sommes très fiers de notre Police Municipale, la presse d'ailleurs c'est fait l'écho pas plus tard qu'hier et avant-hier du positionnement de la Ville de Marcq-en-Baroeul comme étant une des villes les plus sûres de la Métropole. Je crois que l'on peut végétaliser nos haies.

Monsieur le Maire : on peut dire que, un peu comme les clôtures que l'on veut végétaliser, les statistiques de la délinquance sont aussi au vert, tout va bien et on espère que ça durera, il ne faut pas être prétentieux parce que rien n'est jamais acquis dans ce domaine, rien n'est jamais acquis et il faut toujours être prudents, attentifs mais je suis très très reconnaissant à l'égard de ma Police Municipale et de mon Adjoint mais il y a aussi ce qui relève de la Police Nationale, nous n'avons pas un pouvoir d'investigation, il faut le savoir, les gens ne le savent pas toujours, on n'a pas un pouvoir d'investigation et on ne peut agir que sur le flagrant délit. Le reste, c'est la Police Nationale voilà. Je crois qu'il faut bien rappeler quand même le rôle et les prérogatives de chacun merci à vous. Monsieur TONNEL

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Merci Monsieur le Maire. Désolé Monsieur CHASTAN mais le titre de la commission tel que nous la recevons chaque mois et tel que le reprend le compte-rendu chaque mois, c'est Commission Finances, gestion et pilotage des contrats, tranquillité publique et prévention - Ressources Humaines, Etat-Civil et Election, Merci.

Monsieur Alain CHASTAN : Monsieur TONNEL on ne va pas user le public inutilement. Effectivement, il y a eu des erreurs dans les deux dernières convocations parce qu'effectivement, la personne qui faisait d'habitude les convocations était absente pour maladie et à deux reprises effectivement, la convocation a été faite avec mon titre des différentes délégations que le Maire a bien voulu me confier mais le libellé de la commission est bien celui que j'ai donné, à savoir : Finances, gestion et pilotage des contrats ; Ressources Humaines et Administration Générale et je tiens les documents à votre disposition si besoin était merci.

Monsieur Philippe CREPEL : embarqué dans ce débat sécuritaire vous oubliez que je voulais intervenir sur les clôtures. Le Groupe Marcq, Ensemble, Ecologiste et Solidaire se félicite de cette proposition. La faune prend l'habitude d'élire domicile dans les espaces verts des villes alors améliorerons leur accueil dans notre Ville. L'hiver est un moment privilégié souvent pour observer les nombreux squats estivaux ou lieux de nichée que les animaux peuvent y faire. La Ville comporte de nombreuses règles de construction parfois très rigoureuses, il est donc logique d'en créer pour les clôtures en bordure d'espace public. Dans un souci d'amélioration de l'existant, nous proposons l'ajout d'un article 9 au règlement annexé à la délibération. Celui-ci pourrait être rédigé comme suit : « à partir de la date d'application du présent règlement, les propriétaires de clôtures anciennes en bordure d'espace public pourront bénéficier d'une aide municipale pour mettre leur clôture en cohérence avec le présent règlement ». Plus simplement chaque Marcquois qui aujourd'hui aurait une clôture bétonnée, on va dire, et minérale qui n'est pas dans l'irrégularité puisque le règlement ne s'applique pas lui, s'il veut en faire le changement, aurait le soutien financier pour partie de la municipalité, merci à vous.

Monsieur le Maire : Merci de votre observation Monsieur CREPEL vous en aviez parlé en commission et je vais demander à Françoise de vous répondre sur ce sujet.

Madame Françoise GOUBE : oui vous en aviez parlé en commission. Nous pensons que c'est une idée qui est intéressante donc on va y travailler et je tiens ici à préciser que l'on a été plusieurs à travailler sur le sujet, je n'ai pas été la seule à travailler sur les clôtures et nous allons étudier maintenant la faisabilité d'octroyer une prime. On réfléchit pour voir sous quelles conditions, comment ça peut être fait et nous reviendrons vers vous mais c'est à l'étude.

Monsieur le Maire : Merci de votre participation à cette réflexion.

2024_04_0043_DEL : REGLEMENTATION RELATIVE A LA POSE DE DISPOSITIFS DE CLOTURE SUR LA COMMUNE DE MARCQ EN BAROEUL.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0043DEL est adoptée à l'unanimité

Je vous en remercie. Françoise, il restait une délibération.

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : Une délibération je dirais presque classique. Dans le cadre de la requalification de la rue de Menin, nous achetons un certain nombre de garages dont toute une batterie de garage, nous les achetons dès qu'il y en a un qui se libère. Nous en avons déjà sept, un huitième était offert à la vente donc on l'achète à l'amiable comme les précédents. Pour info, il reste trois garages à acheter qui concerne deux propriétaires avec lesquels on est en discussion d'ailleurs voilà.

2024_04_0042_DEL : ACQUISITION D'UN GARAGE RUE DE MENIN - PARCELLE CADASTREE AC 296.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0042DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : Catherine JONCQUEZ a la parole pour nous parler des bourses BAFA - permis de conduire.

➤ **Intervention de Madame Catherine JONCQUEZ** : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. En fait pour la plupart d'entre nous, vous vous souvenez qu'en 2016 on avait créé ces bourses BAFA - permis de conduire. En fait, permis de conduire pour donner plus d'autonomie aux jeunes, BAFA pour leur permettre de travailler notamment au sein de nos accueils de loisirs. Depuis 2022, la loi autorise les jeunes à partir de 16 ans à se former pour passer le BAFA et même en ce qui concerne le permis de conduire à pouvoir commencer les formalités et démarrer la conduite accompagnée si bien que notre délibération était un frein à octroyer les bourses et qu'on y remédie en changeant l'accès se fera donc pour le permis et pour le BAFA dès lors que le jeune présentera un dossier à 16 ans.

On précise aussi dans la fin de la délibération que bien sûr un dossier de candidature ne vaut pas pour acquis, d'accord, il y a une commission qui délibère pour attribuer ces bourses et que bien entendu les familles ne doivent pas engager de frais parce que c'est toujours après

l'accord de la bourse que la Ville va amener la somme à l'auto-école ou à la structure qui va autoriser le BAFA. Voilà je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame Odile VIDAL-SAGNIER a demandé la parole.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Merci Monsieur le Maire. Mesdames les Adjointes, Messieurs les Adjointes, chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Les bourses attribuées pour l'obtention du permis conduire ou du BAFA sont précieuses pour les jeunes Marcquois et les Marcquoises. Celles-ci peuvent être données à partir de 16 ans depuis cette année comme vient de le dire ma Collègue Catherine JONCQUEZ du coup je propose quelque chose : peut-être faudrait-il augmenter l'enveloppe budgétaire car la demande risque d'être plus importante et cela permettrait d'aider plus de jeunes. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci. De toute façon on verra en fonction des demandes, on n'a pas fermé la porte.

2024_04_0044_DEL : BOURSE BAFA-PERMISS DE CONDUIRE : ADAPTATION DE L'ÂGE ET CLARIFICATION DES MODALITES DU DISPOSITIF.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0044DEL est adoptée à l'unanimité

Merci de votre unanimité. La parole est à Monsieur Didier ELLARD pour les délibérations relatives au sport.

➤ **Intervention de Monsieur Didier ELLART** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues. Quatre délibérations avec des demandes de subventions exceptionnelles.

La première demande de subvention par la section football adapté de l'Olympique Marcquois Football. Vous savez que c'est l'Olympique Marcquois Football c'est le plus gros Club de la Ville, c'est 1000 licenciés et en plus il y a une section Sport Adapté de 41 personnes en situation de handicap mental. C'est une section qui a été créée, en 2013, de football à 7 et qui s'entraîne régulièrement sur nos installations du Stade Niquet déjà quatre titres de champion de France de football adapté à leur crédit et du 9 au 12 mai se déroulera dans le Doubs à Arbouans, nouveau titre pour être champion de France en Division 1. Je rappelle quand même qu'ils ont été Champions de France en 2017, 2018, 2022 et 2023 et avec l'intermède bien sûr de la situation sanitaire due à la période Covid donc une subvention qui est demandée à hauteur de 1.500 €.

Une autre demande de subvention exceptionnelle concernant le club Marcq Judo. C'est un club de 480 licenciés qui travaille aussi sur les judokas en situation de handicap puisqu'ils sont 26 qui font du judo adapté ce qu'on appelle maintenant le para-judo et donc ils se sont qualifiés non pas neuf mais huit licenciés qui se sont présentés au Championnat de France qui

a eu lieu du 5 au 7 avril, huit judokas qui, comme chaque année, gagnent quand même beaucoup de médailles, quatre médailles d'or et trois médailles de bronze pour ces judokas. Il est proposé d'accéder à leur demande de subvention de 1500 € pour faire face aux frais induits par ce déplacement.

La troisième demande de subvention exceptionnelle, c'est une association qui s'appelle «Courir à Marcq-en-Baroeul » qui va avoir 10 ans, qui a à peu près 90 licenciés et qui va mettre en place une journée spéciale, le dimanche 23 juin pour une manifestation à caractère sportif et ludique et en plus dans le cadre de la Journée Mondiale Olympique, le 23 juin et date officielle de la Journée Olympique Paris 2024. Il s'agit de courir un petit peu sur l'Hippodrome pour tous les publics et puis terminer par des activités ludiques l'après-midi. Une demande de subvention à hauteur de 300 €.

La dernière subvention de demande exceptionnelle concerne le Volley Club de Marcq-en-Baroeul Lille Métropole. Pour leur 6^{ième} participation au Championnat de France de Ligue A féminine, le club a accédé à l'issue de la saison régulière à la 8^{ième} place du classement et après il y avait les play-offs et les play-offs se sont déroulés contre l'équipe des Neptunes de Nantes qui sont à la fois vainqueur de la coupe de France, qui sont également finalistes de la Coupe d'Europe et c'était au meilleur des cinq matchs qu'elles ont été battues à trois reprises et la saison est terminée. Cette demande de subvention concerne les modalités de transport, d'hébergement et les frais induits à hauteur de 7000 €. Je vous remercie de votre écoute

Monsieur le Maire : Je pense qu'il n'y avait pas de demande de prise de parole. Je remercie Didier.

2024_04_0045_DEL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OLYMPIQUE MARCQUOIS FOOTBALL POUR LEUR PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PARA FOOTBALL ADAPTE.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0045DEL est adoptée à l'unanimité

2024_04_0046_DEL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU VOLLEY CLUB DE MARCQ-EN-BAROEUL POUR LEUR PARTICIPATION AUX PLAYOFFS DE LIGUE A FEMININE.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0046DEL est adoptée à l'unanimité

2024_04_0047_DEL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION COURIR A MARCQ-EN-BAROEUL POUR L'ORGANISATION DES 10 ANS DE L'ASSOCIATION.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0047DEL est adoptée à l'unanimité

2024_04_0048_DEL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A MARCQ JUDO POUR LEUR PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PARA JUDO.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0048DEL est adoptée à l'unanimité

Je passe la parole à **Marie-Pierre JANSSENS**.

➤ **Intervention de Madame Marie-Pierre JANSSENS** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. La Ville de Marcq accompagne les six associations d'aînés qui par leurs actions contribuent à rompre la solitude et l'isolement des seniors. Pour 2024, l'Association des Aînés du Quesne souhaite amener la culture dans le foyer avec son programme, les jeudis de la culture et proposer des sorties culturelles dans les hauts de France. Ce soir il vous a proposé de voter une subvention exceptionnelle de 1000 € au profit de l'Association des Aînés du Quesne pour une participation aux dépenses des prestations quand ils feront venir quelqu'un au foyer et aux frais de déplacement pour les sorties culturelles. Voilà ce qui est proposé de voter ce soir et je profite de mon intervention de ce soir pour rappeler que jeudi a lieu le Salon Seniors Actifs à l'Hippodrome. C'est un salon qui a lieu tous les 2 ans et qui a pour but de mieux faire connaître l'offre de services et de loisirs proposé par la Ville, ses partenaires et les associations. Merci

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Marie-Pierre. Monsieur TONNEL, je crois vous avez demandé la parole, allez-y Monsieur TONNEL.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Bien sûr pas de difficulté particulière sur cette délibération, nous voterons favorablement, il n'y a aucun souci. Une remarque et une question. La remarque s'adresse à Loïc CATHELAIN mais je pense qu'il est parti, oui il est parti. Il a eu des propos un peu durs vis-à-vis de Jean-François PICHON. Je profite que Jean-François ne soit pas là ce soir

puisque je souhaitais quand même rappeler que nous avons nos fonctions d'élu mais nous avons nos fonctions professionnelles et que l'on ne doit jamais utiliser l'un pour l'autre. Lors de la commission, et j'espère que ça sera repris au compte-rendu, on a eu des propos un peu durs vis-à-vis de la profession de Jean-François et ce n'est pas acceptable, c'est la première chose. La deuxième chose, c'était une question concernant le TULIP". Vous vous doutez bien que j'allais utiliser cette délibération pour en parler. Il semble que selon mes informations et selon les informations de Jean-François, le TULIP ne soit plus réservé aux personnes qui ont des difficultés à se mouvoir et je voulais savoir si c'était confirmé ou pas. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Oui j'ai noté votre observation. Monsieur Loïc CATHELAIN est à l'Assemblée Générale du Centre Social et Culturel de la Ville de Marcq-en-Baroeul et puis si Monsieur PICHON a quelque chose à dire à Monsieur CATHELAIN, je suppose qu'il est assez grand pour le faire lui-même en sa qualité de Directeur Général Adjoint de la Ville de Tourcoing, vous faites bien de le rappeler et il exerce en ce moment les fonctions intérimaires de DGS et donc c'est important de savoir qu'effectivement il siège dans votre groupe mais c'est utile de le rappeler vous avez raison. En ce qui concerne le TULIP, vous savez Mesdames, Messieurs que la Ville de Marcq-en-Baroeul a lancé, il y a de nombreuses années maintenant, j'étais parlementaire lorsque j'ai lancé cette affaire, nous avons créé un service avec un minibus, il y a eu un premier minibus et puis il y a eu un deuxième minibus pour pouvoir conduire les aînés dans les foyers d'aînés lorsque ceux-ci n'avaient pas de véhicule par exemple et lorsque leurs amis ne pouvaient pas les prendre en covoiturage dans leur voiture. On a deux minibus aujourd'hui et trois chauffeurs, Monsieur le Directeur général des services. Je pense qu'on est une exception dans la MEL, je ne connais pas de ville qui est engagée la même politique. Pour être tout à fait précis, il y a je crois 126 ou 128 personnes par semaine qui sont conduites dans les foyers d'aînés par le personnel municipal de la Ville de Marcq-en-Baroeul et bien évidemment qu'on a bien l'intention de continuer à conduire nos aînés dans les foyers d'aînés. On ne fait pas que ça d'ailleurs avec le TULIP puisqu'on les amène aussi à intervalle régulier dans la semaine, dans les cimetières, sur les marchés pour faire leurs courses, faciliter la vie au quotidien de nos concitoyens les plus aînés. C'est important de le rappeler parce qu'on finirait par oublier un certain nombre de choses qui se font dans la Ville de Marcq-en-Baroeul qui sont toutes à notre honneur et qui sont vraiment une politique très dynamique puisque l'on a aussi des foyers d'aînés nombreux, bien plus nombreux que dans certaines villes avec du personnel municipal qui vient aider nos aînés.

Et puis, il est apparu que sept personnes, je parle sous ton contrôle Marie-Pierre, étaient dans une situation de dépendance très lourde et que c'était véritablement aujourd'hui problématique de pouvoir les accompagner puisque, pour des raisons notamment de responsabilité, nous ne sommes pas un service ambulancier et il y a un problème de responsabilité de notre personnel qui n'a pas les qualifications pour véritablement prendre des personnes qui seraient trop dépendantes, je parle sous ton contrôle Marie-Pierre, mais tu le rappelleras, pour ces sept personnes, elles ont été vues, des propositions leur ont été faites et nous sommes d'ailleurs en train de réfléchir à une solution qui garantisse, si vous voulez, leur sécurité. Je trouve que c'est plutôt, alors bon Monsieur TONNEL, vous essayez tout le temps de créer des incidences mais, formidable la Ville de Marcq-en-Baroeul est une des seules villes, sinon la seule, à avoir un service qui transporte les aînés dans les foyers d'aînés et qui les aide à faire leurs courses et autres.

Il y a un problème de responsabilité tout simplement donc on regarde avec les sept personnes concernées comment trouver une solution pour qu'elles puissent continuer, si c'est possible, à venir dans les foyers d'aînés dans des conditions de sécurité optimales parce que tout simplement il faut qu'elles puissent se déplacer dans des conditions qui soient conformes au statut de la fonction publique communale qui n'est pas un statut d'ambulancier. On a décidé, on est tout à fait d'accord pour regarder cette question des sept personnes qui sont concernées par ce problème dont un certain nombre que je connais, je suis d'ailleurs allé rencontrer les présidents d'Associations pour pouvoir en parler avec eux, voilà. Monsieur CREPEL vous voulez dire un petit mot.

Monsieur Philippe CREPEL : Oui. Mon camarade avait prévu d'intervenir demain soir au conseil d'administration du CCAS sur ce sujet. Aujourd'hui on est régulièrement dans la Ville pour essayer de rencontrer les gens pour faire signer notre pétition au sujet des Belles Terres mais on a rencontré justement une habituée des différents foyers d'aînés et elle nous disait qu'elle ne serait plus prise en charge, c'est l'une des sept que vous citez, je me souviens plus de son nom. Ça lui ferait quand même, si elle utilise les transports de Transpole qui est un service ça lui ferait quand même un budget de 16,20 par semaine pour se déplacer dans les différents centres d'aînés donc soit, vous transmettez à Transpole cette responsabilité puisque eux le font mais c'est quand même un budget important et ensuite moi j'avais souvenir, alors je n'étais pas élu mais j'étais déjà attentif à la vie de la Ville qu'un don avait été réalisé par une personne au sein de la Ville pour mettre en place une troisième voiture TULIP au sein de notre commune donc où en est-on sur ce sujet ? ou j'ai une mémoire qui flanche.

Monsieur le Maire : Non mais nous avons deux TULIP qui correspondent aux besoins qui sont les nôtres. Nous n'avons fermé, bien sûr, aucune porte pour les sept cas qui sont concernés aujourd'hui et vous faites bien de rappeler ce que vous venez de dire parce que, effectivement la Ville de Marcq-en-Baroeul est également une des seules villes qui, sous condition de ressources, paye l'abonnement des personnes âgées donc je pense qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui le font, la Ville de Marcq-en-Baroeul le fait également et c'est une des pistes que nous regardons mais que je sache à ce jour, à ce jour, mais si je me trompe Marie-Pierre tu me le dit, je pense que le service a continué le temps que nous trouvions également une solution donc je veux dire c'est vraiment créer une polémique sur un sujet qui n'existe pas puisqu'il y a un problème, on essaie de trouver une solution. Aujourd'hui personne n'a été laissée sur le bord de la route, tous les contacts sont pris pour essayer de trouver une solution ensemble et donc nous y travaillons bien évidemment voilà. Si vous le voulez bien, on va voter cette délibération.

2024_04_0049DEL : ASSOCIATION LES AINES DU QUESNE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS ET DE SORTIES CULTURELLES

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_04_0049DEL est adoptée à l'unanimité

Alors, moi je vais quand même ajouter un petit commentaire parce que le propos, tout à l'heure de Monsieur CREPEL quand il a parlé de la faune, de la flore, des nichés, j'ai trouvé ça très bien et vous n'êtes pas concerné Monsieur CREPEL qu'on soit très clair par ce que je vais vous dire mais il existe quand même également des nichés bien agréables mais il y a également des nuisibles bon et il y a des espèces nuisibles. Les espèces nuisibles ce sont les corbeaux, ce sont les corbeaux et à Marcq-en-Baroeul en ce moment, il y a un corbeau, alors vous n'êtes pas concerné Monsieur CREPEL, je suis convaincu que ça n'est pas vous, je serai navré et profondément choqué que ce soit un membre de cette assemblée bien évidemment, mais bon, mais je ne puis que m'élever contre ces pratiques indignes, indignes qui font que, aujourd'hui il y a des tracts non signés qui circulent dans certains quartiers. Vous savez les lettres anonymes c'est une lâcheté, c'est une lâcheté une lettre anonyme forcément. C'est ne pas avoir le courage de son opinion et c'est essayer de salir, de dénigrer, de dire des choses qui sont inexactes donc je devais le dire parce que l'on est un conseil municipal où on vote la plupart des délibérations à l'unanimité. Il peut y avoir des différences de temps en temps, on peut avoir un débat entre nous, c'est normal, c'est la démocratie, c'est la beauté de la démocratie mais je voudrais le redire ici des tracts anonymes, c'est une honte, c'est le degré zéro de la démocratie voilà et donc je voulais le dire solennellement ce soir parce que ça fait un moment que je suis élu on avait eu la chance de ne pas connaître cela mais aujourd'hui il y a quelqu'un, je ne sais pas où, je ne sais pas où, d'ailleurs on a, si la Police Nationale s'y intéresse, des caméras qui seront à leur disposition dans le cadre de la loi puisqu'on a quand même de nombreuses caméras mais ce n'est pas à moi de faire le travail de la Police Nationale mais je trouve ça lamentable et donc je voulais le dire solennellement ce soir voilà. Merci à vous de cette réunion et je vous souhaite à tous une très bonne soirée.